



Décision 2026 –51

MARCHE N°2026T01 : TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE ET D'UN ECLAIRAGE SPORTIF AU STADE JEAN VINCENT

**LOT 1 : TERRAIN SYNTHETIQUE
AVENANT N°1**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Vu la délibération n°23, portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 07 avril 2026,

Considérant que la Ville d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative au marché de travaux n°2026T01 pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique et d'un éclairage sportif au stade Jean Vincent à Auchel (2 lots) :

- Lot n° 1 : Terrain synthétique,
- Lot n° 2 : Eclairage sportif

Considérant l'attribution et la signature par décision 2026-14 en date du 14 avril 2026 du lot n°1 intitulé « TERRAIN SYNTHETIQUE » du marché n°2026T01 avec la société suivante :

- LOT n°1 : IDVERDE, située ZAL de l'Épinette – Route de Béthune à AIX NOULETTE (62160) d'un montant issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) s'élevant à 849 989.63 € HT, pour l'offre présentée en VARIANTE (couche de souplesse coulée in situ)

Considérant qu'au cours de l'exécution des travaux, des ajustements quantitatifs et des adaptations nécessaires au parachèvement de l'infrastructure ont conduit à introduire ces modifications :

- **Travaux en plus-value pour un montant de 19 122.78 € HT**
 - o Aménagement d'un cheminement en mélange terre-pierre sur un linéaire de 90 mètres
 - o Remblaiement de bassin de rétention des eaux de drainage
 - o Fourniture et pose d'un fourreau supplémentaire de Ø 90 mm
 - o Fourniture et pose de portail dans main-courante
- **Travaux en moins-value pour un montant de 3 612.00 € HT**
 - o Fourniture et pose de portail barreaudé largeur 4 m
 - o Fourniture et pose de portail barreaudé largeur 1.5 m

Considérant la proposition d'avenant n°1 au lot n°1 de l'entreprise IDVERDE reprenant l'intégralité et le détail des postes ci-dessus, d'un montant de 19 122.78 € HT en plus-value et 3 612.00 € HT en moins-value soit un solde final de 15 510.78 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à **865 500.41 € HT**, soit une augmentation de 1.82% du montant du marché initial,

Décide de signer l'avenant n°1 au lot n°1 intitulé « TERRAIN SYNTHETIQUE » du marché ayant pour objet la création d'un terrain de football en gazon synthétique et d'un éclairage sportif – stade Jean Vincent à Auchel, conclu avec l'entreprise IDVERDE, située ZAL de l'Epinette – Route de Béthune à AIX NOULETTE (62160), pour un montant de 15 510.78 € HT portant le nouveau montant du marché à **865 500.41 € HT** et représentant une augmentation de 1.82% du montant du marché initial,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 31/08/2026*

Fait à Auchel, le 31/08/2026

Nicolas
CARRE

Signature
numérique de
Nicolas CARRE
Date : 2026.08.31
09:01:19 +02'00'